



QUARTIER MINEURS

« ZONE DE NON DROIT ! »

Ce vendredi 12 juillet 2024, vers 21h25, lors de la ronde de contrôle, notre petit diable de mineur affecté à la cellule C1E119 et d'à peine 14 ANS n'a pas trouvé mieux que d'inonder la coursive, casser son œilleton pour ensuite cracher et lancer du liquide sur notre collègue Sarah.

D'une éducation « irréprochable », il a insulté notre collègue de « salope et de sale pute! ».

Comme si cela ne suffisait pas, ce samedi 13 juillet 2024, le surveillant du quartier mineur découvre que ce petit ange a démonté sa fenêtre et a récupéré une tringle ressemblant à une lame de scie à métaux.

LA PROCHAINE FOIS, ÇA SERA QUOI?



La situation chez les mineurs devient catastrophique, au CP de Longuenesse, et ça ne peut plus durer !

18 mineurs, dont 4 personnes détenues (C1E121, C1E120, C1E116, C1E108) qui ne cessent de perturber la détention et qui ne compte plus les CRI (tentatives d'agressions sur les PREJ, crachats, insultes, menaces, dégradations, bagarres...). Et ce n'est pas faute d'avoir prévenu !

Le quartier mineur de Longuenesse n'est pas un EPM !

Longuenesse dit « STOP » aux arrivées, trop fréquentes et massives, de MOS des autres EPM, qui pour nous, n'ont pas leur place au côté des majeurs.

FO justice réclame leur transfert !

FO justice réclame des sanctions, à l'encontre de ces malfrats !

FO justice soutient notre collègue, Sarah et l'accompagnera dans ses démarches, si elle le souhaite.

Madame La Directrice, Prenez vos responsabilités et sachez dire STOP aux arrivées massives sur le CP de Longuenesse

SLP FO Justice Longuenesse
Le 15 juillet 2024

